



Refacturation TVA taxe foncière

Par **reole**, le **03/12/2016** à **08:06**

Bonjour,
Le crédit bailleur facture à ma SCI crédit preneur la taxe foncière avec TVA :
 $10.000 \text{ €} + 20 \% = 12.000 \text{ €}$.
Je refacture à mon sous locataire la taxe foncière avec TVA. Je refacture $12.000 \text{ €} + 20 \% = 12.400 \text{ €}$.
Les trois intervenants sont assujettis à la TVA.
Mon sous-locataire refuse en prétextant que la taxe foncière a été assujettie une 1ère fois et ne peut subir un 2e assujettissement à la TVA, que cette pratique est interdite.
Quelle est la pratique légale dans ce cas de figure ?
Merci de bien vouloir m'éclairer sur le sujet.
Bien cordialement.

Par **reole**, le **03/12/2016** à **09:01**

Bonjour,
Le credit bailleur n'est pas d'accord, pour lui il y a tva. Avez vous une reference fiscale?
Merci

Par **morobar**, le **03/12/2016** à **09:56**

Au passage $12000 \text{ €} + 20\% = 14400 \text{ €}$